**La persécution et l'assassinat des Tsiganes par l'Allemagne nazie et ses complices (1933-1945)** par Alban PERRIN, formateur au Mémorial de la Shoah et chargé de cours à Sciences Po Bordeaux.

Durant la Seconde guerre mondiale, les Tsiganes (terme générique pour désigner les peuples nomades de langue romani) sont également les victimes des nazis. S’ils ne font pas l’objet d’une politique planifiée d’extermination dans toute l’Europe, ils sont en revanche victimes de massacres et de persécutions. Parce que la politique à leur encontre est demeurée hésitante et incohérente, le sort des Tsiganes est radicalement différent d’un pays à l’autre.

En introduction, il s’agit de répondre à trois questions : Qui ? Quoi ? Comment ?

◼ **De qui parle-t-on ?**

Il existe une vraie difficulté pour définir ce groupe de victimes. Les nazis emploient le terme de *Zigeuner* que l’on traduit par le terme Tsigane en français. Après le conflit, la communauté internationale (Conseil de l’Europe) évoque le meurtre des *Roma* et des *Sinti* en référence à deux groupes ethniques d’Europe centrale : les Roms et Cintis. Ces deux termes sont notamment portés par les associations mémorielles allemandes. Ainsi, le Mémorial inauguré le 24 octobre 2012 à Berlin porte le nom de *Denkmal für die im Nationalsozialismus ermordeten Sinti und Roma Europas* que l’on peut traduire par Mémorial aux Roms européens assassinés pendant le nazisme. Ces deux termes ne correspondent pas à la réalité française, où l’administration ne parlera jamais que de nomades.

◼ **De quoi parle-t-on ?**

Il n’existe pas de « solution finale à la question tsigane » en Europe. Il convient de distinguer des politiques très différentes en fonction des territoires : l’Allemagne, les territoires alliés de l’Allemagne, les territoires envahis et les territoires occupés. Par ailleurs, il existe un débat sur la qualification génocidaire des crimes commis contre les Tsiganes car la politique nazie fut très brouillonne sur cette question.

◼ **De combien parle-t-on ?**

Il est difficile d’établir le bilan précis des crimes commis contre les Tsiganes par l’Allemagne nazie et ses alliés. Les estimations varient de 220 000 à 500 000 victimes. Là aussi, le travail historique est important, car bien souvent les associations mémorielles ont tendance à amplifier le nombre des victimes pour renforcer leurs revendications.

Ces débats sont à l'image du flou qui règne sur cette question du fait d'une historiographie encore balbutiante. En effet, il existe peu de spécialistes français de la question de la persécution et de l’assassinat des Tsiganes durant la Seconde guerre mondiale. Cela s’explique notamment par le fait qu’en France, notre vision reste limitée dans la mesure où notre pays a été principalement concerné par une politique d’internement des Tsiganes.

**I. La persécution et l’assassinat des Tsiganes en Allemagne**

**A) La situation des Tsiganes avant l’arrivée au pouvoir des Nazis**

Les Tsiganes sont partie intégrante des sociétés allemandes depuis la fin du Moyen-Age. Toutefois, dans le cadre de la construction de l'État allemand au XIXème siècle, la présence de ces populations marginales suscite l’hostilité des pouvoirs publics si bien que chaque région élabore ses propres mesures pour identifier, contrôler et réprimer si besoin ces individus perçus comme des asociaux rétifs au travail. Leur présence est souvent perçue comme un « fléau ». En 1927, l’État libre de Prusse oblige les Tsiganes à porter une carte d’identité spéciale avec photographie et empreintes digitales.

Alors que la Constitution de Weimar évoque dans son article 109, « l’égalité des droits garantie pour les Tsiganes », des lois discriminatoires sont votées. Ainsi, la loi du 16 juillet 1926 destinée à combattre les Tsiganes et les vagabonds instaure leur recensement, l’interdiction de vagabonder et d’installer des camps en bandes. Ceux qui n’étaient pas capables d’attester d’un travail régulier risquaient d’être envoyés au travail forcé pour deux ans. Cette loi devient une norme nationale en 1929.

**B) La persécutions des Tsiganes par les nazis dans les années 1930**

La question tsigane n'était pas une priorité pour les nazis. Dans *Mein Kampf*, Hitler ne mentionne pas les Tsiganes (en 12 ans, la seule décision prise directement par Hitler a été de les exclure du service militaire durant la période de guerre). En fait, la décision d’intensifier les mauvais traitements infligés aux Tsiganes ne vient pas du sommet de la direction nazie mais d’abord de la base du parti et de la population allemande elle-même. Les Tsiganes sont alors victimes d’une politique qui revêt un triple aspect : des mesures de contrôle et de harcèlement intensifiées ; la prévention de la criminalité et le combat contre une race étrangère.

Après l’arrivée au pouvoir des nazis en janvier 1933, la persécution des *Zigeuner* s’inscrit dans le cadre d’une politique raciale coordonnée. Tous les groupes familiaux identifiés sous cette catégorie sont internés dans des *Zigeunerlager* à la périphérie des grandes villes sous surveillance policière. Ces camps sont créés à l’initiative des autorités municipales comme à Francfort, Cologne, Düsseldorf, Hanovre ou Fribourg. Il s’agit donc d’abord de mesures locales pour protéger la population contre les Tsiganes ; il n’existe pas de politique uniforme sur le territoire allemand.

En novembre 1935, le régime nazi décide l’extension des Lois de Nuremberg aux « Tsiganes, aux Nègres et à leurs bâtards » considérés comme des minorités raciales distinctes avec du sang étranger. Les mariages avec les Aryens sont interdits. Ils sont privés de leurs droits civiques.

En 1936, à l’occasion de la nomination d’Himmler à la tête de la Police allemande, un bureau central pour lutter contre le fléau tsigane est ouvert à Munich. Il dépend alors de la *Kripo* c’est-à-dire de la Police criminelle ce qui montre bien que la question tsigane relève bien de la criminalité pour les nazis. 33 500 dossiers seront suivis par ce bureau.

A l'occasion des Jeux Olympiques de Berlin en 1936, afin qu’ils ne nuisent pas à l’image de Berlin, six cents Tsiganes sont arrêtés en juillet 1936 et conduits avec cent trente caravanes dans un terrain insalubre à proximité d’un cimetière et d’un déversoir d’eaux usées. Le camp dit de Marzahn (du nom du faubourg situé à proximité) n’est équipé que de trois pompes à eau et deux toilettes ce qui favorise les maladies contagieuses. Le camp est gardé par des policiers avec des chiens.

La même année, les autorités fondent l’Institut de recherche pour l'hygiène raciale et la biologie raciale dirigé par le psychiatre Robert RITTER. En étroite collaboration avec la Police criminelle, il se lance dans des études anthropométriques et généalogiques pour donner une définition raciale des Tsiganes. Son but, intensifié depuis le décret d’Heinrich Himmler sur « la lutte contre le fléau tsigane » est de prouver scientifiquement la soi-disant infériorité raciale des Sinti et des Roms. Il considère les Tsiganes comme une population d’origine indo-européenne qui aurait perdu sa pureté raciale originelle en se mélangeant avec d’autres peuples. Ces recherches permettent la justification pseudo-scientifique de la persécution des Tsiganes mais rendent également possible sa mise en œuvre par le recensement systématique des individus.

Le 14 décembre 1937, un décret du Ministère de l'Intérieur sur « la prévention de la criminalité par la police » sert de prétexte à l’exécution d’importantes rafles de Tsiganes et à leur incarcération le réseau des camps de concentration. Elles marquent l'élargissement des fonctions du système concentrationnaire. Les camps ne sont plus uniquement destinés à réprimer l’opposition et à mettre au pas la société allemande. La dictature étant solidement établie, ils vont être utilisés par le régime nazi à partir des années 1937-1938 pour mettre en œuvre une vaste opération d’épuration de la société de ses éléments indésirables (« criminels professionnels », « asociaux », homosexuels…).

Après l’*Anschluss*, en mars 1938, les lois de Nuremberg sont étendues aux Tsiganes d’Autriche. Deux camps d’internement sont ouverts à Salzbourg (octobre 1939) et à Lackenbach, près de la frontière hongroise (quatre mille Tsiganes en novembre 1940).

La même année, la politique d’internement des Tsiganes s’intensifie dans toute l’Allemagne. En juin 1938, 1 000 Tsiganes allemands et autrichiens sont enfermés dans les camps de concentration (Buchenwald, Dachau, Sachsenhausen…) afin d’exploiter leur force de travail. Ils y portent le triangle noir des « asociaux » ou le triangle vert des « criminels professionnels », parfois avec la lettre Z. Le 8 décembre 1938, Himmler, chef des polices allemandes, promulgue un décret destiné à combattre « le fléau tsigane » en ordonnant l’enregistrement de tous les *Zigeuner* vivant en Allemagne et en généralisant leur internement dans les camps existants.

**C) Déportation et assassinat des Tsiganes durant la Seconde guerre mondiale**

Après l'invasion de la Pologne, le 21 septembre 1939, la Conférence sur la politique raciale présidée par Reinhard Heydrich, le chef du RSHA décide la déportation de trente mille Tsiganes vers le Gouvernement général de Pologne parallèlement à la déportation des Juifs. Les déportations vers le Gouvernement général se poursuivent jusqu’en octobre 1940.

Entre le 5 et le 9 novembre 1941, 4 996 Tsiganes autrichiens sont déportés dans le ghetto de Lodz où les autorités leur attribuent un groupe d'immeubles. Cette déportation aboutit à une catastrophe au niveau de l’hygiène du fait d’une épidémie de typhus qui finit par atteindre les Allemands. Le groupe de déportés tsiganes est alors envoyé vers le centre de mise à mort de Chelmno où environ quatre mille quatre cents Tsiganes sont gazés en janvier 1942. Cette évolution montre que les nazis sont passés d’une politique de déportation à une politique d'assassinat. Ainsi, en 1941, les *Einsatzgruppen* qui sévissent en territoire soviétique vont également procéder à l'assassinat de plusieurs communautés entières de Tsiganes. Il est difficile d’établir un bilan précis de ces exécutions. Des travaux sont menés en Ukraine à ce sujet.

A l’été 1942, les Tsiganes du ghetto de Varsovie sont déportés à Treblinka. Cette déportation concerne quelques dizaines de personnes. Des Tsiganes sont également enfermés dans les ghettos de Bialystok, Cracovie et Radom. Toutefois, des divergences apparaissent au sommet de l'État. Himmler voulait préserver un petit groupe de Tsiganes « racialement purs » pour mener des études « anthropologiques ».

Finalement, le 16 décembre 1942, par le décret « Auschwitz », Himmler ordonne la déportation des Tsiganes à Auschwitz. Ils sont enfermés dans un « camp familial » constitué d’une trentaine de baraques en bois dans l’enceinte de Birkenau. Un premier groupe de Tsiganes en provenance d’Allemagne et des territoires annexés dont la Bohême-Moravie arrive à Birkenau en février 1943. Ils sont rejoints par quelques petits groupes issus des autres territoires sous domination allemande (Pologne, Hongrie, Yougoslavie, Belgique, Pays-Bas, Norvège). Ce camp fonctionne pendant dix-sept mois jusqu'à sa liquidation en août 1944.

Le camp des Tsiganes de Birkenau possède une histoire singulière. Les déportés ne subissent pas de sélection à l'arrivée des convois, ils restent en famille, gardent leurs vêtements et ne sont pas concernés par les travaux forcés. Ils sont enregistrés avec un numéro de matricule spécifique commençant pas la lettre Z et pris en photo. Dans le témoignage qu’il a rédigé en prison en 1946, le premier commandant du camp, Rudolf Höss, écrit qu’il avait reçu l’ordre de les maintenir en détention jusqu'à la fin du conflit. Mais, ils doivent faire face à une forte mortalité avec des épidémies du fait des conditions de vie très dures. Les baraques se vident progressivement alors que le nombre total des détenus de Birkenau ne cesse d’augmenter. En mai 1943, le Dr Josef Mengele installe un laboratoire dans le camp des Tsiganes pour procéder à des expériences pseudo-médicales, y compris sur des enfants.

En mai 1944, au moment du déclenchement de la déportation des Juifs de Hongrie, les autorités décident de vider les baraques du camp des Tsiganes. Les hommes enfermés s'y opposent obligeant les Allemands à renoncer temporairement à la liquidation du camp. Dans la nuit du 2 au 3 août 1944, 2 897 personnes sont tuées dans la chambre à gaz-crématoire n°5. C’est la première fois que les chambres à gaz d’Auschwitz servent pour des non-Juifs, allemands de surcroît, qui entrent à l’intérieur en faisant le signe de croix. Les plus aptes au travail, environ mille quatre cents personnes, sont transférés vers Buchenwald et Ravensbrück.

La date retenue à l’échelle internationale pour la commémoration du génocide des Roms et des Sintis est le 2 août, mais l’assassinat des derniers détenus du camp des Tsiganes de Birkenau dans la nuit du 2 au 3 août 1944 n’a concerné qu’un dixième environ des hommes et des femmes qui avaient été déportés. Il s’agit à travers cette commémoration d’inscrire l’assassinat des Tsiganes dans une logique de génocide avec utilisation des chambres à gaz.

Pour en savoir plus sur le camp des Tsiganes d’Auschwitz :

* Geneviève DECROP, *Rudolf HOESS, le commandant d’Auschwitz parle*, Editions la Découverte, 2004.
* Filip MÜLLER, *Trois ans dans une chambre à gaz d'Auschwitz*, Pygmalion, 1997

**Témoignage d'Alter Fajnzylberg (1) sur le camp des familles tsiganes de Birkenau**

Avant mon arrivée à Birkenau, avait été ouvert un camp pour les Tsiganes, appelé Lager E. C'était un camp dans lequel vingt et un mille Tsiganes déportés de Pologne, de France, de Tchécoslovaquie, de Hongrie et d'autres pays, étaient détenus avec leurs femmes et leurs enfants. Ils avaient été enregistrés au camp comme un groupe spécial, avec une numérotation particulière. Les numéros qu'on leur avait tatoués étaient précédés de la lettre Z. On leur avait laissé leurs vêtements civils et leurs draps. On ne leur avait pris ni leur argent, ni leurs objets de valeur. Il y avait dans leur camp une cantine où il pouvait acheter des cigarettes, de la bière, du savon, de l'eau gazeuse, des oignons et des gâteaux à des prix exorbitants. Le chef de la cantine était un Allemand et celui qui la tenait un prisonnier tsigane. En dehors des gâteaux, on ne pouvait y acheter aucune nourriture. Tant qu'ils eurent de l'argent, les Tsiganes s'approvisionnèrent à cette cantine, mais ensuite, quand l'argent vint à manquer, ils souffrirent de la faim autant que les autres prisonniers. Bien sûr, il était interdit aux autres prisonniers de pénétrer à l'intérieur du camp des Tsiganes, mais on pouvait quand même y avoir accès en donnant un pot-de-vin au Blockführer SS. Les prisonniers qui en avaient les moyens lui donnaient un paquet de cigarettes, et ils les autorisaient à entrer dans le camp des Tsiganes, où ils avaient des rapports avec des femmes tsiganes qui, mourant de faim, se donnaient pour des cigarettes ou une autre babiole. Avec des cigarettes, on pouvait tout acheter au camp. De fait, les cigarettes étaient la principale unité de valeur pour tout ce qu'on pouvait acheter. Une miche de pain valait 10 cigarettes et un morceau de margarine 50. Les maris et les pères des Tsiganes acceptaient cette situation, parce qu'ils mouraient également de faim et qu'ils voulaient en profiter.

En principe, les Tsiganes travaillaient uniquement à l'intérieur de leur camp et n'étaient pas employés à des travaux extérieurs. Malgré cela, leur vie n'était en rien plus supportable que la vie des autres prisonniers, surtout à partir du moment où ils n'eurent plus d'argent. On se comportait aussi brutalement avec eux qu'avec les autres prisonniers. Chaque jour, une centaine de prisonniers mouraient dans le camp des Tsiganes, d'épuisement ou à cause des coups. 60% d'entre eux étaient des enfants. Pour cette raison, en mai 1944, les Allemands ont liquidé les derniers Tsiganes en les gazant. Cela s'est déroulé de la manière suivante. D'abord, les autorités du camp ont annoncé que ceux qui étaient capables de travailler pouvaient se porter volontaires pour partir travailler en dehors d'Auschwitz. Une partie d'entre eux s'est fait connaître, a été chargée sur des camions et emmenée au camp d'Auschwitz. Quelques jours plus tard, les autres ont été poussés jusqu'au Crématoire 4. Au même moment, on a ramené devant le même Crématoire ceux qui avaient été emmenés à Auschwitz quelques jours plus tôt. Après les avoir fait se déshabiller, on les a tous fait entrer dans les salles du Crématoire, où ils ont été gazés ensemble. Ensuite, ils ont été brûlés dans des fosses, car à ce moment-là les fours du Crématoire 4 ne fonctionnaient pas. Parmi les Tsiganes, se trouvaient d'anciens officiers SS qui avaient été démis de leurs fonctions lorsqu'on avait découvert qu'ils étaient Tsiganes.

(1) Arrêté à Paris en septembre 1941, interné à Drancy et déporté le 27 mars 1942, Alter Fajnzylberg a passé plus de deux ans dans le Sonderkommando d'Auschwitz, puis à Birkenau. Il est parvenu à s'évader pendant l'évacuation du camp en janvier 1945.

**II. La persécution et l’assassinat des Tsiganes en France**

En France, la loi du 16 juillet 1912 sur l’exercice des professions ambulantes instaure pour soixante ans une réglementation de la circulation des Nomades à qui les autorités imposent de détenir un carnet anthropométrique à faire viser par la gendarmerie durant leurs déplacements.

Au début de la Seconde guerre mondiale, le décret-loi du 6 avril 1940 interdit la circulation des Nomades durant la durée de la guerre. Cette interdiction les empêche de pouvoir gagner de l’argent (vente de paniers, remoulage) et les pousse d’une certaine façon vers la délinquance.

Durant le reste de la guerre, les Tsiganes connaissent un sort différent en fonction de leurs lieux d’assignation à résidence. On peut notamment distinguer la zone occupée et la zone libre.

**A) L'internement des Nomades en zone occupée**

Le 4 octobre 1940, l'administration militaire allemande charge les préfets de la zone occupée d'organiser l'internement des *Zigeuner* dans des camps familiaux pris en charge par les autorités françaises. Les Allemands étaient au courant de la politique française à l'égard des Nomades : début septembre 1940, la préfecture de police de Paris leur avait transmis une note d'information à ce sujet.

Cependant, les archives montrent des divergences et des confusions dans la traduction du terme *Zigeuner*. Les préfets publient des arrêtés préfectoraux intimant à la gendarmerie d'arrêter les Nomades se trouvant dans leur département et déjà assignés à résidence. Mais des familles foraines se trouvent parfois explicitement visées par les préfectures et sont internées dans les camps. Bien que la décision de l'internement soit une initiative allemande, les arrestations des familles nomades ou foraines sont menées par les forces de police et de gendarmerie françaises.

L'interdiction par les Allemands, le 22 novembre 1940, des professions ambulantes dans vingt et un départements atlantiques, de la Somme aux Basses-Pyrénées, entraîne le refoulement puis l'arrestation de nombreux forains. Le gouvernement de Vichy obtient des Allemands la libération des forains pouvant justifier d'un domicile. Les arrestations massives ont lieu la première année puis se produisent lors de contrôles d'identité, suite à une plainte, une dénonciation de particuliers ou de maires.

Dans un premier temps, les Nomades sont rassemblés dans des lieux hétéroclites : une carrière, un château abandonné, une usine désaffectée, un cinéma, souvent à l'écart des bourgs. Les conditions de vie sont très précaires : habitat insalubre, ravitaillement inexistant, surveillance plus ou moins étroite de la gendarmerie.

Passée l'urgence, les familles sont transférées dans des camps plus grands et mieux organisés. Elles s'entassent dans des baraquements en bois ou en dur, entourés de fils barbelés, gardés par des gendarmes, des douaniers, parfois des troupes coloniales, obéissant à un directeur recruté parmi des militaires en congé d'armistice ou des policiers, le tout placé sous l'autorité du préfet. Début 1941, environ mille sept cents personnes sont regroupées dans dix camps d'internement pour Nomades. Dans l'Est de la France, des camps sont établis à partir d'avril 1941, notamment à Arc-et-Senans (Doubs) et à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne).

A l'automne 1941, les Allemands décident de réorganiser le maillage des camps pour créer des camps régionaux comme celui de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) afin de réduire les frais de fonctionnement et de personnel. En novembre 1941, environ trois mille trois cents personnes sont internées dans quinze camps d'internement pour Nomades. Les plus importants se situent à Jargeau (Loiret), Poitiers (Vienne), Moisdon-la-Rivière (Loire-Atlantique) et Coudrecieux (Sarthe). Cette réorganisation implique de multiples transferts. Des internés connaîtront ainsi cinq lieux d'internement en six ans. Les effectifs décroissent ensuite avec la libération de certaines familles foraines : en janvier 1943, environ deux mille deux cents Nomades sont internés dans huit camps.

◼ **Le Camp de Jargeau dans le Loiret (mars 1941 - décembre 1945)**

Le 26 octobre 1940, l'administration militaire allemande d'Orléans ordonne aux autorités françaises de procéder à l'arrestation de tous les Nomades du département du Loiret et d'organiser leur internement. Le camp de Jargeau ouvre en mars 1941 et regroupe au total plus de mille sept cents personnes, en grande majorité des familles nomades.

A partir d'octobre 1941, des prostituées, des réfractaires du STO et des étrangers sont aussi internés à Jargeau. Les baraques sont surpeuplées et la mortalité infantile est très forte. Certains Nomades acceptent de partir travailler dans les usines allemandes en échange de la libération de leur famille. Le camp ferme en décembre 1945 et constitue l'un des deux principaux camps de la zone occupée avec Montreuil-Bellay.

◼ **Le Camp de Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire (novembre 1941 - janvier 1945)**

Le camp de Montreuil-Bellay est un maillage essentiel du réseau d'internement des Nomades en France. Il concentre les familles nomades auparavant internées dans les premiers camps de la zone occupée, créé à la fin de l'année 1940. Il ouvre en novembre 1941. Quatorze baraques sont prévues pour abriter vingt personnes chacune. Au total, plus de mille huit cents Nomades sont internés dans cette ancienne poudrerie, située près de Saumur, entre 1941 et 1945 et surveillés par des gendarmes français. Des sœurs de la congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie ont volontairement partagé le quotidien des internés et assuré l'instruction religieuse des enfants. En 1943, des libérations sont accordées notamment à des familles belges. Le camp ferme en janvier 1945, les internés sont transférés à Jargeau (Loiret) et au camp des Alliers (Charente).

**B) L'internement des Nomades en zone libre**

Pour les familles nomades se déplaçant dans la zone libre avant la guerre, l'assignation à résidence reste la norme. La grande majorité des Nomades internés en zone libre viennent des espaces alsaciens et mosellans. Expulsés par les Allemands en juillet 1940, ces réfugiés nomades, de nationalité française pour la plupart, sont internés à l'instar des familles juives expulsées et de milliers d'étrangers fuyant l'avance allemande.

Les premiers Nomades sont internés à partir d'octobre 1940 au même titre que les étrangers. Cette politique d'internement repose sur une législation lapidaire : seule une circulaire du ministère de l'intérieur du 28 septembre 1940 prescrit l'internement des "Nomades français" parmi huit autres catégories de réfugiés. Certains préfets vont en profiter pour se débarrasser massivement des Nomades vivant sous leur juridiction. Les principaux camps où les familles nomades sont enfermées sont situés à Agde (Hérault), Argelès, Barcarès, Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) et Gurs (Basses-Pyrénées). Ces lieux ont été construits à l'origine pour interner les Républicains espagnols réfugiés en France.

◼ **Le Camp de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales (janvier 1941-novembre 1942)**

A partir de janvier 1941, des familles nomades d'Alsace-Moselle ainsi que des familles juives et espagnoles sont enfermées au camp de Rivesaltes. Vichy l'utilise comme un centre de rassemblement des familles juives de la zone libre, raflées en août 1942. A la fin de l'été sept convois sont organisés, emmenant 2 289 personnes vers Drancy puis vers Auschwitz.

Au total, 1 384 Nomades sont passés par ce camp où la mortalité est très élevée. Certains sont ensuite envoyés au camp de Gurs (Basses-Pyrénées).

Une fois la zone libre occupée, le 11 novembre 1942, le camp est réquisitionné par les troupes allemandes. Le 2 novembre 1942, les 299 nomades encore présents à Rivesaltes sont transférés au camp de Saliers (Bouches-du-Rhône).

◼ **Le Camp de Saliers dans les Bouches-du-Rhône (juin 1942-octobre 1944)**

Suite à la crise humanitaire dans les camps français en 1939 - 1940 et aux regards critiques de l'étranger, le gouvernement de Vichy décide de réorganiser la gestion des camps d'internement. En 1941, un projet de camp pour isoler les Nomades de la zone libre est envisagé. Le choix du lieu se porte sur la commune d'Arles, en Camargue, prétendu « berceau de la race gitane » en raison de la proximité avec le village des Saintes-Maries-de-la-Mer où se déroule chaque année un important pèlerinage. Le sous-préfet d'Arles, Jean des Vallières, fait appel à un architecte des monuments historiques pour construire un village typique camarguais. Construit ex-nihilo, le camp de Saliers doit répondre à quatre objectifs : séparer la « race nomade » des autres internés, servir la propagande de Vichy, créer de la richesse par le travail des internés et les sédentariser à terme.

Des nomades sont envoyés de force de Barcarès à Rivesaltes pour construire les structures du camp. La vie quotidienne est éprouvante pour les 668 internés passés par ce camp : le surpeuplement des baraques, le travail forcé, le ravitaillement défaillant, les enfants arrachés aux familles et placés et les femmes harcelées par les gardiens. On y dénombre vingt cinq décès. Le camp, bombardé par l'aviation alliée en août 1944, est fermé le 15 octobre 1944.

**C) Le convoi Z (janvier 1944)**

Le 23 mars 1943, Berlin donne l'ordre de déporter les Tsiganes des Pays-Bas et du commandement militaire de Bruxelles. Mais, le commandement militaire allemand pour la Belgique et le Nord de la France ne prend aucune mesure à caractère racial contre les Tsiganes avant l'automne 1943.

Les premières rafles de Tsiganes, effectuées par la gendarmerie militaire allemande, ont lieu en Belgique le 22 octobre. Entre le 22 novembre et le 15 décembre 1943, la Gestapo de Lille et la Feldgendarmerie opèrent une série d'arrestations dans plusieurs campements du Nord et du Pas-de-Calais (Hénin-Liétard, Frévent, Douai, Arras), sous prétexte de « refus de travail » : 158 nomades, dont 57 femmes et 53 enfants de moins de quinze ans sont enfermés à la prison de Loos, puis transférés à Malines, en camion. Les Allemands ont bénéficié des listes et de l'assistance des gendarmeries belge et française.

Les Tsiganes arrêtés dans le Nord - Pas-de-Calais et en Belgique séjournent à la caserne Dossin à Malines pendant un mois, dans des conditions déplorables d'hygiène et d'alimentation.

351 personnes sont déportées dans le Transport Z (« Z » pour *Zigeuner*). Le même jour part, avec le même train, le 23ème convoi de Juifs formé à Malines (657 personnes, dont 420 gazés à l'arrivée).

A leur arrivée à Auschwitz le 17 janvier, tous les déportés du convoi Z sont immatriculés puis enfermés pour la plupart dans le camp des familles spécialement aménagé dans l'enceinte de Birkenau. Les conditions de survie y sont épouvantables.

Sur les 351 personnes arrivées le 17 janvier 1944, 179 sont déjà mortes au 31 juillet (16 décès en février 1944, 63 en mars 1944, 37 en avril 1944, 25 en mai 1944, 17 en juin 1944, 18 en juillet 1944). Les plus robustes, ont été envoyés dans des Kommandos de travail.

Lors de la liquidation du camp des familles le 2 août 1944, 160 Tsiganes déportés de Malines dans le convoi Z sont gazés dans la chambre à gaz-crématoire n°5. Lorsque la guerre s’achève, en mai 1945, seuls 16 déportés du convoi Z sont encore en vie (4,6%).

**🢥 La situation de la France montre qu'il n'y a pas de politique homogène à l’encontre des Nomades. À la fin de l’occupation, ils ne sont pas immédiatement libérés. Il faut attendre mai 1946 pour que les derniers Nomades sortent des camps, sans aucun moyen de subsistance.**

**III. La persécution et l’assassinat des Tsiganes en Europe centrale et orientale**

**A) Le génocide des Tsiganes de Croatie**

D’après le recensement en Yougoslavie de 1931, 64 909 personnes avaient le romani comme langue maternelle dont 14 540 en Croatie.

Le 10 avril 1941, avec le soutien des Allemands, le régime des Oustachis se met en place en Croatie sous l’autorité d’Ante Pavelic. Longtemps clandestin, le mouvement des Oustachis (insurgés) est un mouvement séparatiste croate, antisémite, fasciste et anti-yougoslave.

Dès le 30 avril 1941, le régime publie un décret sur la protection du sang aryen et de l'honneur du peuple croate calqué sur les lois de Nuremberg (au moins deux grands-parents) qui conduit à l’arrestation et à l’assassinat des Tsiganes de Croatie en deux à trois mois au printemps 1942.

Les Tsiganes sont arrêtés et déportés au camp de Jasenovac entre le 20 mai et la fin du mois de juillet 1942. Les femmes, les enfants et les vieillards y sont immédiatement exécutés. Les hommes y meurent d’exécutions sommaires ou bien de faim. A la fin du mois de juillet 1942, il n’y a plus un seul Tsigane en vie à Jasenovac. On dénombre plus de 8 500 victimes.

Dans cet exemple, on peut sans discussion possible parler de génocide car l’assassinat des Tsiganes est planifié et réalisé par les autorités dans un délai très court.

**B) Dans les autres pays d’Europe centrale et orientale**

◼ En **Serbie**, sous contrôle militaire allemand, à la fin de l’année 1941, presque toute la population tsigane adulte, de même que les hommes juifs sont tués en représailles contre les exécutions de soldats allemands par les partisans serbes.

◼ En **Roumanie**, État allié des Allemands, les autorités expulsent les Tsiganes en 1941 vers la Transnistrie (territoire soviétique occupé). Ils y connaissent la maladie, la famine et les mauvais traitements qui entraînent une mort en masse. Cette politique de déportation s’interrompt après la défaite de Stalingrad.

◼ En **Hongrie**, les Tsiganes sont déportés à partir d’octobre 1944 par les Allemands et leurs collaborateurs hongrois.

***Compte-rendu réalisé par Christophe COUNIL, Lycée Yourcenar, Le Mans (72)***